
**SYNERGIES APE-OMC POUR LA PROMOTION DU COMMERCE EN
AFRIQUE CENTRALE : ATELIER REGIONAL SUR LA COHERENCE
ENTRE LES NEGOCIATIONS APE ET OMC
YAOUNDE, HOTEL FRANCO, 10 -12 SEPTEMBRE 2007**

I. INTRODUCTION

Un atelier régional sur la cohérence entre les négociations APE et OMC : Synergies pour la promotion du commerce en Afrique Centrale, s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 10 au 12 septembre 2007. Organisé par « Juristes et Economistes Internationaux contre la Pauvreté » (JEICP), en collaboration avec la CEMAC, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Secrétariat du Commonwealth, et ECDPM. Ledit atelier a réuni une trentaine d'Experts, membres et représentants des organismes et Pays suivants : l'OIF, la CEMAC, l'ECDPM, le Cameroun, la RCA et la RDC.

Les objectifs de l'atelier étaient :

- de s'assurer de la cohérence des politiques commerciales et d'adopter des positions communes lors des négociations entre les pays de l'Afrique Centrale, l'OMC et l'APE ;
- d'identifier les priorités régionales dans le cadre de l'initiative « aide pour le commerce et le renforcement des capacités productives », en prélude à la rencontre régionale africaine sur ledit programme, prévue à Dar Es Salam (Tanzanie) les 1^{er} et 2 octobre 2007 et ;
- de s'assurer de la cohérence dans l'interprétation des questions en négociation, notamment la facilitation des échanges, la consolidation des tarifs dans l'AMNA.

II. OUVERTURE DES TRAVAUX :

Les travaux se sont ouverts le Lundi 10 Septembre 2007 à 09h 30 par le mot de bienvenue adressé aux participants par M. Dominique Njinkeu, Directeur Exécutif de JEICP, suivie des allocutions de M. Aristide Ebang Essono, Conseiller Régional de l'OIF pour la CEMAC, la République Démocratique du Congo (RDC) et Sao Tome et Principe, et enfin, de l'allocution de M. Emmanuel Mbarga, représentant du Ministre du Commerce du Cameroun.

Lors de ces travaux, M. Njinkeu a particulièrement loué le partenariat de son organisation avec le Secrétariat du Commonwealth, l'OIF, la CEMAC, l'ECDPM et le Gouvernement camerounais qui a permis la tenue de ce séminaire. M ESSONO dans son mot de circonstance a remercié JEICP d'avoir su identifier les enjeux de la cohérence des engagements commerciaux des pays membres, qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou multilatéraux.

Rappelant le contexte actuel des négociations, M MBARGA a profité de l'évènement pour instruire les participants sur le passage imminent du Gabon et du Cameroun à l'examen de politique commerciale à l'OMC (1-3 octobre 2007).

A cet égard, il souhaiterait que les recommandations du présent atelier, puissent servir de base de discussion aux Experts de différents Etats membres, à la veille de la réunion de Dar Es-Salaam (Tanzanie).

III. PROGRAMME DE L'ATELIER

Prenant la parole, le Directeur exécutif de JEICP a dégagé les grandes orientations des travaux.

- la 1^{ère} journée a deux objectifs : - Faire donner une orientation stratégique globale visant la fin probable, des négociations APE avant la fin de l'année 2007 et le besoin de bien prendre en compte les implications multilatérales des engagements qui seront pris et, - De permettre aux participants de mettre en exergue quelques, incohérences au niveau de la politique commerciale de l'Afrique Centrale, notamment, ceux portant sur les consolidations tarifaires faites par les Etats, sans regard conséquent des décisions communautaires. L'issue de la discussion étant une série de recommandations à prendre, afin de soumettre à l'OMC des propositions communes pour corriger ces incohérences;
- la 2^{ème} journée devrait dégager des éléments permettant la mise en œuvre effective et dans les délais de l'initiative d'aide pour le commerce y compris les échanges sur la présentation, au nom de l'Afrique Centrale, qui sera faite par CEEAC à la réunion de Dar-Es-Salaam ;
- La 3^{ème} journée porterait sur le commerce des services et la facilitation des échanges bilatéraux et multilatéraux de l'Afrique Centrale ; en particulier de s'assurer que les implications multilatérales des engagements éventuels, dans le cadre des APE auront été bien appréhendées.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

PREMIER THEME : L'ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS OMC ET APE

Les présentations sur l'état d'avancement des négociations OMC et APE ont permis de mettre en exergue :

- Le contexte actuel de négociations impliquant les pays de l'Afrique centrale.
- De souligner certaines incohérences observées entre les politiques commerciales nationales et la politique communautaire.

De ce constat, il ressort la nécessité de chercher des synergies dans le traitement des questions en négociations. Les échanges de la première journée ont porté sur 3 enjeux ci-dessous :

A/ LA MISE EN PLACE D'UN REGIME DOUANIER COMMUN EN AFRIQUE CENTRALE

Quel que soit le système commercial applicable, les pays de l'Afrique centrale se caractérisent par des régimes douaniers divergents.

En effet, dans le cadre des négociations à l'OMC, les pays membres de la CEMAC dont le Gabon et dans une moindre mesure, le Congo et la RCA, du fait de leurs engagements

régionaux présentent un régime douanier non conforme à leurs engagements multilatéraux ; notamment le respect de l'article II du GATT.

Cette contrainte d'harmonisation de la politique tarifaire sera plus lourdement renforcée, au regard des engagements fermes, demandés au Gabon dans les négociations du cycle de Doha. En effet, même en l'absence d'un accord sur le cycle de Doha, 45,14% des lignes tarifaires des produits industriels de ce pays ne sont pas conformes au principe de consolidation du GATT.

Dans le cadre des négociations de l'APE, trois régimes douaniers pourraient coexister en l'absence d'une mise en place d'une zone de libre échange : le tarif extérieur communautaire CEMAC, le régime douanier de SAO TOME ET PRINCIPE (STP) et de la République Démocratique du Congo (RDC). Or la mise en place de la zone de libre échange qui serait issue de la signature de l'APE sous-tend la création effective d'une zone de libre échange entre les pays membres de la CEMAC et les pays non-membres (RDC, STP) d'une part, et la conformité de la zone avec les engagements multilatéraux de ses Etats membres d'autre part. Il convient donc de passer de plusieurs régimes douaniers coexistants à un régime douanier applicable à tous les pays de la configuration Afrique centrale. A cet effet il faudrait harmoniser les politiques publiques et les mettre en conformité avec les priorités régionales de développement ;

- accélérer l'intégration des populations et des économies de la région ;
- Promouvoir l'idéal d'une vision communautaire.

S'agissant des actions possibles à mener dans le cadre de la convergence des politiques commerciales en zone CEMAC, permettant d'atténuer les effets négatifs des efforts demandés au Gabon dans le cycle de Doha à l'égard des autres pays de la zone CEMAC, notamment les PMA, l'on peut retenir :

- La renégociation des concessions tarifaires en vertu de l'article XXVIII du GATT des Etats de l'Afrique centrale,
- La dérogation en vertu de l'article IX.3 de l'accord de l'OMC,
- La demande d'intégration du Gabon au sein du groupe des petites économies vulnérables et,
- La rédaction et la soumission rapides à l'OMC d'une communication demandant un traitement particulier exonérant le Gabon de l'application de la formule de réduction tarifaire inhérente aux pays en développement, ayant porté la consolidation des produits industriels à plus de 35% dans le cycle d'Uruguay.

B/ LA DETERMINATION DES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES DANS LES NEGOCIATIONS DE L'APE

L'Afrique Centrale (AC) et l'Union Européenne (UE) se sont engagés à conclure les négociations de l'APE au 31 décembre 2007. Les divergences notables entre les deux parties portent sur les questions essentielles, telles que l'accès au marché, les règles d'origine, les services, les questions liées au commerce, le développement, le renforcement des capacités de production et d'offres, les ressources additionnelles, le traitement spécial et différencié (TSD) ainsi que la date de signature de l'accord.

Les participants ont pris note du fait que l'érosion des préférences aura des effets négatifs pour les pays ACP en général et l'Afrique centrale en particulier. Il convient notamment de noter que, l'accélération des travaux au sein des groupes techniques et la multiplication des réunions formelles et informelles, ne devraient pas masquer la dimension développement qui

demeure fondamentale pour que l'APE atteigne ses objectifs. Pour ce faire, les recommandations ci-après ont été formulées:

- La priorité des experts, devrait porter sur la mise en œuvre de la décision conjointe de Juillet 2007, des ministres de l'Afrique Centrale et la partie européenne, fixant la date de signature de l'APE avant le 1^{er} janvier 2008.
- Les participants souhaiteraient que, pendant que l'Afrique Centrale déploie ses énergies en vue de ladite signature, que l'Union européenne tienne à ses promesses, ceci afin d'éviter la rupture commerciale après l'échéance du 31 décembre 2007, en s'assurant que le régime commercial qui prévaudra au-delà de cette date, ne serait pas moins favorable que le régime actuel, notamment pour les pays en développement,
- Clarifier dès maintenant, la procédure institutionnelle telle que les délais soient courts entre la signature de l'APE et sa ratification par les parlements nationaux de l'AC et l'UE. A cet égard il convient d'impliquer davantage tous les acteurs, y compris le secteur privé, la société civile et les Parlements.
- Identifier les synergies entre les positions des autres groupes (ACP) en vue de développer des alliances et mettre en place des réseaux APE/OMC avec les autres régions négociantes ;
- Déterminer un mécanisme de suivi et de réexamen du futur accord de l'APE, avec des indicateurs permettant de mesurer les résultats de la mise en œuvre dudit accord, par rapport aux objectifs initiaux (eux-mêmes mesurables et mesurés)

C/ L'ARRIMAGE DES POLITIQUES COMMERCIALES NATIONALES A LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNAUTAIRE

L'arrimage des politiques commerciales nationales à la politique commerciale communautaire est un enjeu important. La question est de savoir si à terme, les pays membres réunis au sein d'une communauté, quelle que soit sa nouvelle dénomination, souhaitent parler d'une seule voix dans les instances de négociations et d'y posséder un statut juridique (communauté membre ou observateur).

Après débats et au regard de l'impact des engagements multilatéraux pris individuellement par les Etats membres de la CEMAC sur la communauté, notamment les pays les moins avancés, il a été retenu, qu'avec une forte implication de la CEMAC, les actions ci-après soient entreprises:

- Les pays de l'Afrique centrale accompagnent le Gabon dans la renégociation de ses consolidations tarifaires pris à la fin du cycle d'Uruguay, de telle sorte que ses engagements actuels devant éventuellement être pris à la fin du cycle de Doha, n'aient aucun effet sur la politique commerciale communautaire.
- Que l'étude de JEICP soit étendue à la configuration Afrique Centrale actuellement considérée dans les négociations de l'APE, de telle sorte que les engagements multilatéraux des Etats membres n'aient aucun impact négatif sur toute la configuration Afrique Centrale.
- Que les pays de l'Afrique centrale arrêtent une définition régionale de produits sensibles et d'en établir une liste. Cette liste régionale ne pouvant protéger entièrement les intérêts nationaux, il convient d'ores et déjà de mettre sur pied un mécanisme de compensation. Il est par ailleurs important de veiller à ce que l'utilisation de la nomenclature SH6 (désagrégation des lignes tarifaires plus faibles que la SH 8) dans la détermination des produits sensibles ne crée pas de confusion dans la définition des listes nationales et régionales d'exclusion.

- Les flexibilités prévues dans le cadre des négociations commerciales du cycle de Doha et de l'APE soient harmonisées, tant dans la définition de produits sensibles et spéciaux, que dans la mise en œuvre de mécanismes de compensation fiscale et de renforcement des capacités. A cet égard, il convient de tenir compte de la liste des produits sensibles et des points de renégociations des engagements multilatéraux définis.
- A cette fin, il a été recommandé que les pays de l'Afrique centrale, déterminent la meilleure structure à même d'assurer une coordination optimale de la politique commerciale communautaire. Ceci, afin d'éviter les conflits d'intérêts entre la direction du commerce, énergie et tourisme et la direction du marché commun. Il conviendra aussi de renforcer quantitativement et qualitativement, le personnel des missions diplomatiques basées à Genève.

L'atelier a été informé qu'une réunion se tiendra du 1 au 3 octobre 2007 à Genève et portera sur l'examen de la politique commerciale du Gabon et du Cameroun à l'OMC ; ladite réunion sera suivie d'une réunion ministérielle organisée le 5 octobre 2007, au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, au cours de laquelle, les conclusions de l'atelier de Yaoundé seront présentées aux ministres.

Deuxième thème : CONCLUSIONS DE L'ATELIER SUR LE THEME DE L'APC

Les présentations respectives des intervenants, ont porté sur les expériences des projets et programmes de renforcement des capacités et du financement de l'aide pour le commerce (APC), tant au niveau national (RCA – Cadre Intégré et Cameroun - JITAP) que régional ; sur l'implication du secteur privé à l'identification des besoins de l'APC ; sur le rôle des bailleurs de fonds dans le financement de l'APC et sur le lien avec l'aide au développement dans le cadre des Accords de Partenariat Économique (APE). Ces présentations et les discussions qui ont suivi, ont permis de formuler des recommandations qui peuvent être regroupées autour de quatre centres d'intérêts, à savoir :

1. Définir une approche stratégique
2. Déterminer un cadre institutionnel de l'APC à un niveau national et régional
3. Faire une ébauche des priorités (y compris pour le secteur privé)
4. Réfléchir au financement de l'APC.

I. APPROCHE STRATEGIQUE

Étant donné le 'momentum' actuel à niveau multilatéral et dans le cadre des négociations APE, et dans la perspective des futures rencontres relatives aussi bien à l'APC qu'aux négociations commerciales dans son ensemble, il a été jugé important de définir une approche stratégique régionale de l'APC. Les participants ont recommandé que nos Ministres soient suffisamment sensibilisés afin que les discussions relatives à l'aide pour le commerce n'occultent en rien les préoccupations régionales en matière de financement des APE. Il serait important qu'une délégation importante de Ministres de la région participe à la revue d'aide pour le commerce organisé par la BAD et l'OMC à Dar es Salaam. Il est indispensable d'utiliser cette occasion unique pour présenter une ébauche de la stratégie régionale et le processus permettant de définir les priorités nationales et régionales ; de rencontrer et de convaincre les bailleurs traditionnels et non-traditionnels de la région pour contribuer aux financements nécessaires.

II. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'AIDE POUR LE COMMERCE

Pour une mise en œuvre efficiente des recommandations de l'Équipe spéciale, de façon à stimuler les échanges et la réduction de la pauvreté en Afrique Centrale, il est nécessaire de s'inspirer des leçons tirées des différents programmes d'appui au commerce tels que le JITAP, le Cadre intégré, l'AGOA, l'UE-ACP, l'Accord de Cotonou, TRADECOM etc.

Sur la base des différentes expériences, les participants ont suggéré que le cadre institutionnel de l'aide pour le commerce évite les faiblesses qui suivent, constatées dans la mise en œuvre des programmes existants tant au niveau national que régional.

DEFAILLANCES AU PLAN NATIONAL :

- la multiplicité des comités : Comité APE, Commission JITAP, Comité de pilotage du Cadre intégré, Comité AGOA, etc. et partant, la dispersion des efforts et la non-perception par les décideurs politiques de l'importance du commerce pour le développement économique ;
- l'absence de coordination dans les travaux des différents comités et par conséquent, l'absence de cohérence dans les politiques sectorielles des différents ministères concernés par les thèmes de négociation (finance, agriculture, commerce, plan et développement) ;
- la non-hiérarchisation des priorités et le manque de suivi dans la mise en œuvre des décisions et recommandations ;
- l'insuffisance de la capitalisation des acquis des comités nationaux et l'absence de planification des ressources dans le temps ;
- l'absence de cohérence entre les différents programmes des partenaires au développement et les besoins réels des bénéficiaires ; et
- le déficit d'information et de communication.

DEFAILLANCES AU PLAN REGIONAL :

- le manque de coordination entre les comités nationaux et les comités régionaux et de cohérence entre les programmes nationaux et programmes régionaux ;
- l'absence de stratégie régionale de promotion du commerce comme instrument de réduction de la pauvreté ;
- une faible coordination au niveau régional CEMAC/CEEAC
- la complexité de la configuration APE (CEMAC + RDC + Sao Tomé et Príncipe) avec le soutien des organisations régionales qui peut rendre l'accès au financement difficile pour les non-membres des RECs.

Pour une mise en œuvre effective du programme d'aide pour le commerce en Afrique Centrale, plusieurs recommandations ont été formulées :

- a) Mettre en place le plutôt possible des Comités nationaux d'Aide pour le commerce (CNAC) et un Comité régional d'Aide pour le commerce (CRAC), afin de démarrer leurs activités dans les plus brefs délais. Ils devront cependant tirer des enseignements des expériences des comités et commissions inter institutionnels déjà existants en matière de coordination des activités d'aide au développement ou dans des domaines spécifiques liés au commerce, tels que le Cadre intégré ou le JITAP. Les comités nationaux d'aide pour le commerce devraient être des sous-comités des comités

nationaux de négociation existants pour ces programmes, et le comité régional devrait s'appuyer sur ces comités nationaux en vue d'une meilleure articulation régionale ;

- b) Réfléchir sur la possibilité de créer des comités uniques d'appui aux négociations et politiques commerciales, qui comporteraient des sous-comités thématiques. Ces comités uniques permettront à terme, à une rationalisation des différents comités (OMC, APE, AGOA etc.), ce qui devrait faciliter la coordination des différentes politiques sectorielles ;
- c) Ces comités devront être dotés, des moyens suffisants et d'une expertise appropriée pour assurer le suivi des dossiers. Il est important que ces comités soient mixtes : (représentants de ministères en charge du commerce et ceux du secteur privé).
- d) Clarifier le lien entre le ministère de tutelle des comités (Ministère du Commerce) et la gestion de l'aide.
- e) Au niveau régional, étendre les acquis du volet commerce des négociations de l'APE avec l'UE. A cet effet, les communautés économiques négociantes des APE devraient incessamment accroître leur implication dans les négociations au sein de l'OMC, afin d'assurer la cohérence, d'approfondir et de renforcer le processus d'intégration régionale. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en réseaux des différents acteurs, en vue d'encourager le partage d'informations et d'expériences ;
- f) Pour la gestion du dossier aide pour le commerce, il serait important de tirer des leçons des autres régions ACP ; s'agissant de la création d'instrument pour réceptionner les fonds. Une attention particulière pourrait être portée aux expériences de la COMESA et des Caraïbes.
- g) A l'échelle internationale, il a été recommandé de rechercher la cohérence entre les institutions impliquées dans la promotion du commerce, le développement, le financement au niveau international (OMC, FMI, BM) et les agences bilatérales de développement. A ce titre, l'on devra assurer la cohérence entre les programmes mis en œuvre dans les pays et les besoins réels de ces pays, en conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.
- h) Un lien étroit avec le programme indicatif régional et l'aide pour la mise en œuvre des APE au niveau régional est indispensable.
- i) Une réflexion devra être menée sur un front régional, pour éviter la conditionnalité et les procédures paralysantes. Et en même temps, il faudra s'assurer de l'institution à définir la bonne gestion au niveau régional.
- j) Il faudra une pro-activité de la part de la région pour approcher les bailleurs.

III. LES PRIORITES DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les participants à l'atelier ont suggéré que les catégories spécifiques, identifiées par l'Équipe spéciale pour la couverture de l'aide orientent les choix :

1. Politiques et réglementations commerciales;
2. Développement du commerce;
3. Infrastructures liées au commerce;

4. Renforcement des capacités de production;
5. Ajustement lié au commerce.

Les participants avaient de la peine à regrouper les programmes selon la catégorisation de l'équipe spéciale. Les discussions pourraient s'articuler sur les points suivants :

- (i) le renforcement des capacités humaines dans le secteur public,
- (ii) le renforcement des capacités du secteur privé, et
- (iii) les priorités relatives aux contraintes de l'offre.

(i) LE RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES DU SECTEUR PUBLIC

Quelques pays de la région ont bénéficié d'importants programmes de renforcement des capacités humaines, tels que le JITAP (Cameroun), le Cadre intégré (RCA).

De manière générale, on constate que ces programmes ont contribué au renforcement des capacités humaines des pays bénéficiaires ; Toutefois, on note encore une faible représentation des différents pays de la région dans ces programmes, la non-implication des milieux académiques et universitaires dans lesdits programmes, ainsi que la non-restitution des enseignements reçus.

Une autre défaillance notable reste l'inexistence de structures de suivi, d'évaluation et du manque de programmation permettant de capitaliser les acquis, lorsque ces programmes viennent à échéance.

Les recommandations relatives au renforcement des capacités du secteur public portent sur quatre points :

- i) Les programmes tels que le JITAP devraient être conçus sur une longue période et prévoir une transition en douceur, caractérisée par un passage progressif vers un financement budgétaire des activités. A cet égard, une troisième phase du JITAP est nécessaire et devra couvrir aussi bien les précédents bénéficiaires, que de nouveaux États.
- ii) Il est nécessaire de revoir les programmes de formation et de prendre en compte les préoccupations du secteur privé. Par ailleurs, il a été recommandé que les programmes aillent au-delà des séminaires et que des critères rigoureux de sélection des cadres à former, soient définis. L'on pourrait passer à un principe de désignation d'un pool de cadres des secteurs public et privé qui bénéficieraient d'une série de formations, éventuellement diplômantes.

Un complément utile à cette initiative, serait la création, au niveau de la fonction publique, d'un corps d'experts en politiques et négociations commerciales. L'expérience des pays ayant déjà introduit ce principe, devrait être mise à contribution.

- iii) Des structures de suivi-évaluation, tel qu'un observatoire des projets et programmes de renforcement des capacités commerciales devraient être mis en place, notamment au niveau sous - régional.

- iv) La mise en réseau des professionnels du commerce international des départements ministériels, des milieux universitaires et autres chercheurs, ainsi que les acteurs de la société civile et du secteur privé.

Dans cette optique, un réseau d'experts des capitales Bruxelles et Genève devrait être créé pour permettre une meilleure circulation de l'information ; Deux notes techniques relatives à l'APE et à l'OMC devraient circuler à ce niveau. Une revue centrée sur les APE et l'OMC devrait répondre aux préoccupations du secteur privé et de la société civile.

(ii) LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans les économies de l'Afrique Centrale. Il se caractérise par la cohabitation d'un secteur privé structuré "formel" et d'un secteur non structuré "informel". Cependant, il y a très peu de dialogue entre ces deux groupes, bien que l'on note dans certains pays davantage de collaboration, notamment dans le domaine de la distribution.

Pour éviter les erreurs du passé, il sera nécessaire d'associer le secteur privé aux différents cadres de concertation - de l'élaboration à la mise en œuvre effective du programme d'APC. Ce secteur évoluant dans deux environnements, externe et interne ; il convient de bien cerner les besoins en conséquence.

En ce qui concerne les besoins internes, les priorités portent sur cinq secteurs, à savoir:

Le renforcement des capacités des acteurs, l'appui et l'accompagnement pour la gestion des problèmes environnementaux, la formation des ressources humaines, la gestion des normes et de la qualité, et enfin, la recherche et l'innovation.

Pour appréhender l'environnement externe, il sera nécessaire de disposer des analyses et des études pour orienter les pouvoirs publics sur les questions liées au commerce ; d'améliorer les infrastructures, en particulier, dans les domaines de l'énergie, des TIC, de l'eau et des routes ; de disposer d'un financement adapté aux conditions des opérateurs, notamment les PME ; de disposer des informations sur les opportunités d'affaires par le biais d'un observatoire, dont le but serait de mettre à la disposition de tous les partenaires, des données statistiques sur le commerce régional et international.

Sur cette base, les participants ont mis en exergue plusieurs recommandations en faveur du secteur privé et de la société civile :

1. Préparer et mettre en œuvre une stratégie de développement national et régional du secteur privé, avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises ;
2. Appuyer la mise en réseaux des organisations professionnelles et patronales du secteur privé des pays membres de l'Afrique Centrale ;
3. Donner priorité à la sous-région en matière d'aide pour le commerce, ces catégories 2 (Développement du commerce) et 4 (renforcement de la capacité de production) en particulier les programmes de mise à niveau, de réseautage, d'information, 'empower' le secteur privé.
4. L'accès au financement pour les PME Centrafricaines.
5. Le renforcement des institutions du secteur privé (e.g. institutions d'appui au secteur privé).

(iii) LES PRIORITES RELATIVES AUX CONTRAINTES DE L'OFFRE

L'architecture d'un projet de programme d'APC pour l'Afrique Centrale, devrait s'appuyer des programmes régionaux, tels que le NEPAD.

IV. LE FINANCEMENT

Comme reconnu par l'Équipe spéciale, un financement additionnel, prévisible, durable et efficace est essentiel afin que l'APC puisse jouer le rôle que les Ministres du commerce lui ont assigné à Hong Kong. L'hétérogénéité des activités du programme d'Aide pour le commerce allant des interventions dans la réglementation de la politique commerciale, au renforcement des capacités productives et aux infrastructures liées au commerce, exige aussi plusieurs instruments de financement complémentaires, suivant des principes différents. Par ailleurs, les termes et conditions de financement devront être suffisamment souples et tenir compte de la configuration de la sous-région.

À l'issue des échanges, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Étant donné que l'UE est dans le processus de définir sa stratégie conjointe pour l'APC, le moment est bien choisi de faire savoir les besoins de la région.
- Tout en se félicitant des progrès constatés au niveau du Cadre intégré renforcé, qui devra couvrir les besoins nationaux des Pays les moins avancés (PMA) de la sous-région, les participants ont exprimé leur inquiétude quant au retard pris dans la formulation d'un programme équivalent devant traiter des priorités nationales des pays en développement ;
- Les Commissions de la CEMAC et de la CEEAC devraient donner mandat à une équipe pour développer des programmes crédibles et les priorités identifiées en vue de stimuler et faciliter les préparatifs au niveau national, tout en mobilisant les financements appropriés ;
- Un mécanisme de contrôle efficace devra être mis en place pour contrôler la qualité et l'importance (additionnalité) du soutien des donateurs. Il devrait aussi assurer une transparence sur la manière dont les besoins et priorités identifiées, devraient être abordés ;
- Pour attirer des financements aussi importants que possible, il est souhaitable que le fonds d'Aide pour le commerce et le fonds régional APE s'inscrivent dans l'esprit d'un fonds global pour le renforcement de l'intégration.
- La BDEAC pourrait jouer un rôle important dans l'aide pour le commerce ; il faudrait s'assurer que le **RDC et Sao Tomé** soient compris dans le mandat.

TROISIEME THEME : NEGOCIATIONS SUR FACILITATION DES ECHANGES ET COMMERCE DES SERVICES

FACILITATION DES ECHANGES ET LES SERVICES

En choisissant un sujet sur lequel un certain consensus était observé entre les deux cadres de négociation, par rapport au contenu et aux positions des pays, il s'agissait de voir comment les pays de la sous région pouvaient harmoniser leurs positions de négociation ayant un lien avec l'aide à la facilitation des échanges. Les travaux ont abouti à un certain nombre de constats et conclusions.

Il n'y a pas de consensus sur la définition de la facilitation des échanges (FE) dans les différents cadres de coopération et de négociations commerciales. Une approche large avait été adoptée dans le cadre de la feuille de route des APE où elle était entendue comme « les mesures visant à faciliter le commerce et plus précisément, à réduire les obstacles techniques au commerce y compris les infrastructures et les autres questions connexes, telles que les règles d'origine et l'évaluation en douane ». Mais les orientations actuelles des discussions du groupe de travail sur l'Accès aux Marchés qui traite de la facilitation des échanges, semblent montrer que la FE dans l'APE Afrique Centrale-Union Européenne se réduit à la coopération douanière (procédures, redevances et informations sur la réglementation).

A l'OMC, l'acceptation de la facilitation des échanges (FE) basée sur les articles V, VIII et X du GATT est plus large.

En ce qui concerne les orientations du texte à venir, il a été mentionné que les discussions à l'OMC se limitent à des propositions de troisième génération qui prennent la forme d'un projet de texte. Le texte APE en discussion (sur proposition de la partie européenne) reprend littéralement quelques propositions faites au niveau de l'OMC. Les pays de la sous région n'ont pas participé aux discussions au niveau de l'OMC et sont donc étrangers à l'ensemble de ces propositions. La seule consultation faite sur la question au Cameroun a montré l'intérêt des opérateurs privés pour la question de la facilitation des échanges et leur opinion, est en faveur de la consolidation des propositions faites et relatives à l'évaluation en douane ; à la perception des redevances relatives aux opérations d'importation et d'exportation et sur les normes et les procédures.

Cette question de la facilitation des échanges présente plusieurs enjeux : le souci de sécuriser les recettes douanières, de la non discrimination en faveur des opérateurs étrangers impliqués dans les opérations de passage des marchandises et surtout, en transit et celui de la capacité de mise en œuvre des mesures proposées dans les deux cadres des négociations.

A l'OMC, les dispositions relatives au Traitement Spécial et Différencié (TSD) et à l'assistance technique, stipulent clairement que les PED et les PME devraient faire les demandes d'assistance pour l'évaluation des besoins et les délais de mise en œuvre. Seul le Cameroun dans la sous région, a initié une telle démarche.

Dans le cadre des APE, aucune disposition n'est prévue pour la FE dans le titre sur la coopération et le renforcement des capacités. Cette approche devrait-elle continuer dans le cadre des FED où l'Union Européenne a une longue tradition d'assistance dans l'amélioration des infrastructures et des corridors de transit ? ou faudrait-il considérer la FE dans l'enveloppe de l'aide pour le commerce ? Les participants n'ont pas pu apporter une réponse claire à ces interrogations.

Cependant, ils sont tous unanimes pour dire que les pays de la sous-région, ne devraient pas prendre des engagements sur les propositions relatives à la FE, s'ils ne sont pas sûr de pouvoir les mettre en œuvre dans leurs pratiques quotidiennes de passage des marchandises à l'importation et à l'exportation ; car ce sont les intérêts privés qui sont en jeu et les risques d'être amené à l'organe de règlement des différends est donc plus grand. Les principales recommandations de la réunion sont :

- a) assurer que l'engagement dans le cadre des APE ne se focalise pas simplement sur l'intégration verticale, mais plutôt sur l'intégration sous-régionale.

- b) veiller à ce que les propositions faites, n'aillent pas seulement en faveur des grandes multinationales, mais facilitent les échanges pour les PME et le secteur privé national.
- c) Il faudrait s'assurer que les contradictions entre les intérêts privés et les positions prises par le gouvernement soient résolues à un niveau régional, avant de prendre des engagements avec la partie Européenne, ou à niveau multilatéral.
- d) L'OMC attend des demandes des pays de la région Afrique Centrale pour des programmes de renforcement des capacités – idéalement en cas d'une union douanière, il faudrait s'assurer d'une demande régionale cohérente .

COMMERCE DES SERVICES ET INVESTISSEMENT :

Les discussions ont porté sur l'opportunité d'inclure le chapitre sur les services et l'investissement dans l'accord UE-Afrique Centrale, compte tenu de l'importance des pré-requis en la matière (audit réglementaire pour les secteurs des services, cohérence des réglementations nationales).

La parole a été donnée aux représentants nationaux pour qu'ils fassent état des avancées des discussions au niveau national. En dehors de la RCA, les autres pays de la sous-région n'ont pas encore initié des concertations nationales sur les services à inclure dans la liste sous régionale.

Des options de négociations ont été proposées aux hiérarchies nationales par le groupe technique sur les services et l'investissement pour avis compte tenu de l'importance de la question pour les économies de la sous région ; et les réactions sont toujours attendues.

Les participants sont unanimes pour affirmer que la sous-région ne saurait prendre des engagements aveugles comme cela a été le cas, dans le cycle d'Uruguay à l'OMC concernant les services. Une approche stratégique reste à définir. Quelques autres recommandations incluent (1) le besoin d'un programme de renforcement de capacité avant de prendre des engagements au niveau des APE; (2) l'urgence d'un audit réglementaire e.g.; traduire la législation existante en termes de l'AGCS (par mode...) par les experts des secteurs respectifs; et (3) l'établissement d'une base de données statistiques dans le domaine des services.